

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE ONZE
LE VINGT QUATRE NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame
Céline LASCOMBES, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 / 11 / 2011

Présents : ROUSSIN Jean-Marie, LAURENT René, AMBROISE Stéphane, LAMBEAUX
Brice, MAURENT Evelyne, PELOUX Frédéric, MANIERE Jean-Albert, EYDOUX Guy
FELIX Françoise, ROLLIER Jean.

OBJET : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'instituer le taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal.
- de n'appliquer aucune exonération facultative

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.
Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard
le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Saint Pantaléon les Vignes,
le 25 novembre 2011

Le Maire


